

N°34-2010

Séance du Mardi 14 décembre 2010

NOMBRE DE MEMBRES		
Adhérents au conseil de communauté	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Date de la convocation
1 <sup>er</sup> décembre 2010

Acte rendu exécutoire Après dépôt en sous-préfecture
---

et publication 15 décembre 2010
------------------------------------

L'an deux mille dix et le mardi quatorze décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du Conseil à Nogaro sous la présidence de Monsieur Pierre GUICHANNE et sur sa convocation.

**Etaient présents :** BOURRULLAN : BRAZZALOTTO Michel et FOURCADE Christian, LE HOUGA : GUICHANNE Pierre, DUPRAT Marie-Rose et BRUNO Jean-Pierre, LANNE-SOUBIRAN : IMBERT Yves, LAUZAN : SAMALENS Guy, LOUBEDAT : DARZAC Jean-Luc (suppléant de OREJA Daniel), MAGNAN : DUCLAVE Jean et LAFITTE-DUCLERC Bernard, MANCHET : CAPDEPONT Pierre et FITTE Jean-Jacques, MONGUILHEM : DUCERE Jean et DUPIN Bernard, MONLEZUN D'ARMAGNAC : SAUQUES Philippe et BENESSIA Christiane, **MORMES** : CARRERE Hervé, NOGARO : PEYRET Christian, PUJOL Jean-Pierre, MARTINOT Maryse, et GARET Gilles, **PERCHEDE** : MARIN Alain et SALEY Christine (suppléante de DELOSTE Lionel), **SAINTE-GRIEDE** : SAINT-PE Anne-Marie et CAPDEVIELLE Patricia,, **SAINTE-MARTIN D'ARMAGNAC** : FAGET Alain et SAINT-GUILHEM Jean-Claude, **SALLES d'ARMAGNAC** : HEBERT Benoît et BUSQUET Philippe, **SION** : MITTERRAND Elisabeth, **SORBETS** : LAMOTHE Laurent et BURGAN Fabrice, **TOUJOUSE** : WEEVERS Comélia et TARTAS Jacques, **URGOSSSE** : BARRAIL Bernard et COLLAVINO Gérard.

**Absents excusés :** LANNE-SOUBIRAN : MANAS Francis, LAUZAN : SENAC Claude (remplacé par Guy SAMALENS), LUPPE-VIOLLES : VINCENT Caroline, **MORMES** : SPOERRY Gérard, **PERCHEDE** : DELOSTE Lionel (remplacé par SALEY Christine).

**Absents :** LAUZAN : FARBOS Jean-Jacques, LOUBEDAT : SEMPE Bernard ; LUPPE-VIOLLES : ETTORL-DABAT Jean-Pierre, SION : DALES Annie.

Secrétaire de séance : Christian PEYRET

**OBJET DE LA DELIBERATION :** Service Public d'Assainissement Non Collectif, demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le schéma d'assainissement de la commune de Sion

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que suite à l'adhésion de la commune de Sion, le 5 mai dernier, il est nécessaire de réaliser le schéma d'assainissement de la commune, afin de permettre au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de remplir ses missions. Aussi, conformément à la délibération du 13 avril dernier l'autorisant à engager les actions inscrites à investissement et notamment la réalisation des schémas d'assainissement pour les nouvelles communes non adhérentes, le cas échéant, il a organisé une procédure de mise en concurrence et retenu le cabinet MPE pour réaliser cette prestation.

La réalisation de cette mission qui s'élève à 5 432 € H.T. peut faire l'objet d'un soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 50%.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**APPROUVE,**

- La réalisation du schéma d'assainissement de la commune de Sion et son financement conformément au plan de financement suivant :

	Dépenses		Recettes
Bureau d'étude MPE (H.T.)	5 432,00 €	Subvention Agence de l'Eau (50% du montant H.T.)	2 716 €
T.V.A.	1 064,67 €	F.C.T.V.A. Autofinancement	1 005,97 € 2 774,70 €
Total T.T.C.	6 496,67 €	Total	6 496,67 €

- La sollicitation de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document et à entreprendre toutes les démarches relatives à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Le Président,

  
Stéphanie GUICHANNE.

